

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

3 décembre 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

12 décembre 2024

**Objet : Aménagement
et exploitation d'une
aire d'accueil pour
Camping-cars -
Avenant n°1 au contrat
de concession de
service public, grille
tarifaire et règlement
intérieur**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 9 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Rémy BALLET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2024**

QUESTION N° 36

OBJET : Aménagement et exploitation d'une aire d'accueil pour Camping-cars - Avenant n°1 au contrat de concession de service public, grille tarifaire et règlement intérieur

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 novembre 2024.

Un contrat de délégation de service public comportant l'aménagement et l'exploitation d'une aire d'accueil pour camping-cars sur la Commune de Riom a été conclu en date du 14 décembre 2023 avec le groupement dont la Société Camping-Car Park est mandataire.

Conformément au contrat impliquant la prise en charge par la Commune de certains travaux en lien avec la mauvaise qualité des sols, le résultat des analyses et le délai nécessaire à l'identification des différentes solutions possibles pour le recyclage des terres polluées et l'optimisation des coûts induits, ont conduit à un décalage des travaux et une modification des montants, désormais fiabilisés.

Dans ce contexte, il convient de prévoir par avenant au contrat de concession :

- le réajustement du montant de travaux pris en charge par la Commune à hauteur de 134 828 € HT ;
- le report du délai de réalisation des travaux d'aménagement initialement prévu pour permettre la mise en service de l'aire au 1^{er} juillet 2024, à la date du 1^{er} janvier 2025, pour neutraliser la période d'études supplémentaire.

Le texte de l'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, le règlement intérieur et les tarifs qui s'appliqueront aux usagers, tels que prévus lors de la conclusion du contrat, doivent être ajustés.

Les tarifs resteront applicables d'année en année sauf modification expresse en Conseil Municipal.

Vu les dispositions des articles L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, et le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2023,

Vu, le contrat de concession de service public conclu en date du 14 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation des services publics du 25 novembre 2024 relatif à l'avenant n°1,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation pour l'aménagement et l'exploitation d'une aire d'accueil pour camping-cars sur la Commune de Riom ;**
- **approuver la grille tarifaire au 1er janvier 2025 et le règlement intérieur du service qui s'appliqueront,**
- **autoriser le Maire ou son représentant adjoint chargé des marchés publics, à signer l'avenant au contrat de délégation de service public, tous les documents y afférents, notamment le règlement de service et les tarifs annexés au contrat et à accomplir les formalités de la procédure de passation de cet avenant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 décembre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).